

Communiqué de presse
Pour publication immédiate

Décision partagée de la Régie sur la biénergie entre Hydro-Québec et Énergir

Plusieurs demandes de révision de la décision controversée de la Régie de l'énergie sur la biénergie

Montréal, Québec, le mardi 21 juin 2022 - Des groupes citoyens et environnementaux se réjouissent que trois demandes de révision aient été déposées, dont celles du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) et du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉE, auprès de la Régie de l'énergie suite à sa récente [décision](#) d'approuver l'entente sur la biénergie entre Hydro-Québec et Énergir.

Pour les groupes, ces demandes de révision confirment que cette entente est problématique et doit être rejetée. À quelques mois de la campagne électorale, ils demandent au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, Jonatan Julien, de retirer son appui à cette entente qui vise davantage à soutenir Énergir qu'à soutenir la transition énergétique du Québec. Ils invitent d'ailleurs tous les autres partis politiques aspirant à former le prochain gouvernement du Québec à prendre position publiquement contre cette entente insensée qui ne ferait que prolonger la dépendance du Québec au gaz fossile.

Les groupes rappellent que le gaz vendu par Énergir est principalement produit par fracturation hydraulique, un procédé extrêmement polluant pour l'air et l'eau. Ce procédé, qui a été interdit au Québec et dans plusieurs autres juridictions, fait du gaz fossile l'un des combustibles les plus polluants, comparable au charbon. Si elle va de l'avant, l'entente entre Hydro-Québec et Énergir perpétuerait l'usage et l'extraction du gaz par fracturation et aggraverait la crise climatique.

Cette décision de la Régie est d'autant plus inacceptable qu'elle créerait un dangereux précédent. En effet, elle permettrait à Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs pour l'ensemble de ses clients dans le but de compenser Énergir pour son retrait d'une partie de son marché pour le gaz. Cette compensation n'a rien à voir avec une dépense nécessaire à la distribution d'électricité et ne

devrait donc pas être prise en compte par la Régie dans l'établissement des tarifs. C'est d'ailleurs un des arguments invoqués par le régisseur dissident qui aurait refusé cette hausse de tarifs.

En pleine crise climatique, il n'y a pas d'échappatoire ou de compromis possible avec le gaz. Ce projet doit tout simplement être abandonné au profit des vraies solutions, comme le mentionne un [rapport](#) récent de l'Institut de l'énergie Trottier¹.

L'acharnement d'Hydro-Québec à vouloir conclure cette entente est d'autant plus incompréhensible que des solutions véritablement vertes et plus économiques et performantes existent. Par exemple, Hydro-Québec pourrait déjà offrir le chauffage 100% électrique en incorporant des technologies qui lui permettront de gérer les pointes de demande, sans avoir recours au gaz fossile. La société d'État a déjà ces technologies en main; elle en fait d'ailleurs la promotion et la commercialisation, entre autres, par le biais de ses filiales [Hilo](#) et [Evlo](#) et de subventions pour la mise en place d'[accumulateurs de chaleur](#) et de [thermopompes](#) basse température. Hydro-Québec a même explicitement recommandé les accumulateurs de chaleur dans des [annonces pleines pages](#) publiées récemment. Pourquoi Hydro-Québec ne mise-t-elle pas davantage sur ces technologies plutôt que de contribuer à prolonger la présence du gaz fossile au Québec?

Citations

« Si la décision de la Régie devait être maintenue et qu'un principe général soit établi, cela créerait un précédent très dangereux. Cela pourrait mener à des compensations pour la conversion de différents combustibles fossiles comme le propane, l'essence et d'autres. Peut-on imaginer le paiement d'une **compensation** aux pétrolières pour chaque recharge des autos électriques ? »
Jacques Rousseau, secrétaire général du Regroupement vigilance hydrocarbures Québec

« En plus de coûter plus de deux milliards aux abonné·es d'Hydro-Québec qui paieraient pour compenser la gazière Énergir, l'entente sur la bi-énergie

¹ Institut de l'énergie Trottier (2022). [Rapport – Plan pour la carboneutralité au Québec: Trajectoires 2050 et propositions d'actions à court terme](#), p.15.

condamnerait le Québec à rester dépendant du gaz fossile alors que les solutions existent déjà pour s'en libérer rapidement. En vue de l'élection, tous les partis politiques doivent s'engager à annuler cette entente, à interdire l'ajout de nouveaux systèmes au gaz dans les bâtiments et à exiger qu'Hydro-Québec cesse de frayer avec les énergies fossiles. » **Patrick Bonin, responsable de la campagne Climat-Énergie, Greenpeace Canada.**

« Nous devons sortir coûte que coûte le gaz fossile de notre mix énergétique. Or, si cette entente subsiste, Énergir et Hydro Québec s'assurent au contraire de l'y maintenir au moins jusqu'en 2050. En pleine crise climatique, c'est une aberration totale. Nous n'avons plus de temps à perdre avec ces mirages alors que les vraies solutions existent. » **Anne-Céline Guyon, chargée de projet climat, Nature Québec.**

« On tente de nous faire avaler des couleuvres avec cette entente, qui a le potentiel de verrouiller la dépendance du Québec au gaz fossile pour des décennies. C'est simplement inacceptable dans le contexte actuel. Demander aux clients d'Hydro-Québec de payer pour les pertes d'Énergir, c'est ajouter l'insulte à l'injure. » **Émile Boisseau-Bouvier, analyste des politiques climatiques chez Équiterre.**

« Les scientifiques nous disent que tous les scénarios qui nous prémunissent contre de futures catastrophes climatiques nécessitent une réduction immédiate et dramatique de l'utilisation des énergies fossiles. De plus en plus de juridictions adoptent ainsi des réglementations pour tout simplement interdire le remplacement des anciennes chaudières au mazout ou au gaz et les bannir dans les nouveaux bâtiments. C'est dans cette direction que nous devons aller. Il faut faire tout ce qui est en notre pouvoir pour refuser des ententes qui nous en empêchent et nous obligeraient de surcroît à compenser les responsables de cette crise. » **Sébastien Collard, coalition Sortons la Caisse du carbone.**

-30-

POUR INFORMATIONS

Gabriel Marquis, responsable des communications, **Nature Québec**
581-307-8613 | gabriel.marquis@naturequebec.org

Patrick Bonin, responsable de la campagne Climat-Énergie, **Greenpeace Canada**, 514-594-1221 | pbonin@greenpeace.org

Jacques Rousseau, secrétaire général, **Regroupement vigilance hydrocarbures Québec**, 438-394-3081, jrjrousseau@gmail.com

Sébastien Collard, **Sortons la Caisse du carbone**
418-575-6147 | coursebas@hotmail.com

Anthony Côté Leduc, relations médias, **Équiterre**
514-605-2000 | acoteleduc@equiterre.org